

QUESTIONS DIVERSESAFFAIRE N° 23/3

OBJET : AMENAGEMENT DES HAUTS PROGRAMME 1983  
EXTENSION EAU A LA MONTAGNE ENTRE LE PK 15 ET 18  
APPROBATION DU D.C.E.

## LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet établi par le bureau d'études SECMO relatif aux travaux d'extension du réseau eau potable à la Montagne entre les PK 15 - 18 et faisant partie du programme d'aménagement des hauts 1983.

L'opération est estimée à DEUX MILLIONS DE FRANCS et sera financée de la façon suivante :

- subvention FIDOM 83	30 %	600 000 F
- emprunt CRCAMR		1 400 000 F

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ainsi que son mode de financement
- de m'autoriser à :
  - o solliciter la subvention ainsi que l'emprunt correspondant
  - o lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

.....

M. FOURNEL - Le plan est malheureusement à très grande échelle. Actuellement, l'eau arrive par une succession de refoulements à la Montagne jusqu'au PK 15 où on a une arrivée en 100 mm.

Ce projet consiste à ajouter un nouveau refoulement jusqu'au 18e Km en créant pour cela au 15e une bache de réception pour les pompes, le refoulement en 100 mm jusqu'au 18e où on a de nouveau une bache de réception pour pouvoir, la nuit, lorsqu'il n'y a pas d'utilisation, stocker de l'eau et desservir dans la journée en gravité.

Les gens seront desservis soit en refoulement si c'est dans la journée, soit par gravitaire si c'est à partir du réservoir lorsqu'il sera plein.

.../...

M. Marc GERARD - Combien de m3 pour chacune des bâches ?

M. FOURNEL - 200 m3.

Au 15 et au 18e. Actuellement, il y a seulement un tuyau de 40 mm en très mauvais état d'ailleurs qui arrive dans cette zone et ne va même pas jusqu'au 18e Km, mais seulement vers le 16e ou 17e à peu près.

M. Marcel HOARAU - Nous sommes obligés de distribuer de l'eau par les camions de pompiers journallement.

M. Marcel HOARAU - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

\*

\*

\*

Reçu à la Prefecture  
le 27/10/1983